



Date de dépôt : 15/10/2024

Demandeur : **Monsieur FAUGLOIRE Sébastien**Pour la **construction d'une maison individuelle**Adresse terrain : **Chemin des Morts  
62116 BUCQUOY**

Commune de BUCQUOY

**ARRÊTÉ**  
**refusant un permis de construire**  
**au nom de la commune de BUCQUOY**

**La Maire de BUCQUOY,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 15/10/2024 par Monsieur FAUGLOIRE Sébastien, demeurant 41 RUE DE LA CARTE à BUCQUOY 62116 ;

Vu l'objet de la demande

- pour la construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé Chemin des Morts à BUCQUOY 62116 ;
- pour une surface de plancher créée de 85 m<sup>2</sup> ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) de la CC du Sud-Artois approuvé par délibération du 3 mars 2020, modifié le 7 juin 2021 et le 16 janvier 2023 ;

Vu le règlement y afférent, notamment celui de la zone UB ;

Vu l'avis défavorable de Madame le Maire de BUCQUOY, annexé au présent arrêté ;

Vu l'avis de VEOLIA en date du 08/11/2024, plan du réseau annexé au présent arrêté ;

Vu l'avis d'ENEDIS en date du 15/11/2024, annexé au présent arrêté ;

Considérant que le projet se situe en zone UB du PLUi ;

Considérant que pour être constructible, un terrain doit avoir un accès à une voie ouverte à la circulation publique, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une servitude de passage suffisante ;

Considérant que le terrain n'est pas desservi par une voie ouverte à la circulation ;

Considérant que le terrain n'est pas desservi par un réseau de distribution d'eau potable ;

Considérant qu'une extension du réseau de distribution d'eau potable présent dans la rue St Pierre est nécessaire ;

Considérant que des travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité sont nécessaires ;

Considérant que le terrain n'est pas desservi par un réseau d'assainissement ;

Considérant l'objet de la demande ;

**ARRÊTE**

**Article unique**

Le permis de construire est **REFUSÉ**.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

# AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Bucquoy  
**A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT et A TRANSMETTRE RAPIDEMENT (1)**

18/11/24 | 000014  
 Commune Année N° du dossier

CONCERNANT LA DEMANDE DE

DEPOSEE EN MAIRIE LE 15/10/24

Permis de construire  Permis d'aménager  Permis de démolir  Déclaration préalable

PAR	NOM, PRENOMS <u>FAUGLOIRE Sébastien</u>	
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>41 rue de la Carte 62116 Bucquoy</u>	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET NUMEROS DES PARCELLES) <u>AS 207 &amp; 208</u>
POUR UN PROJET SITUE A	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>18 rue Saint Pierre 62116 Bucquoy</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>1264 m<sup>2</sup></u>

## 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

VOISINAGE ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL	Y A-T-IL DES BATIMENTS INDUSTRIELS OU DES ACTIVITES GENERANT DES NUISANCES A PROXIMITE ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON NATURE (ex: SEVESO, installations classées pour la protection de l'environnement, discothèque, transporteur routier...) NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT: DISTANCE APPROXIMATIVE DU PROJET:
VOISINAGE MILITAIRE	Y A-T-IL UN CIMETIERE MILITAIRE A PROXIMITE DU PROJET ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
VOISINAGE AGRICOLE	Y A-T-IL DES BATIMENTS AGRICOLES A MOINS DE 100 METRES DU PROJET ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON NATURE (ex: exploitation bovine, porcherie, stockage de paille ou de matériel, endiverie, élevage canin...) EST-ELLE CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT: DISTANCE APPROXIMATIVE DU PROJET:
ALEA NATUREL	AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE RISQUES SUR LE TERRAIN (INNONDATIONS, EBOULEMENTS, PUITTS DE MINE...)? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON NATURE (crues, remontées de nappes, arrivées d'eaux pluviales, effondrements de falaise...)
HISTORIQUE	LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS :

## 2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSOUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

EQUIPEMENTS PUBLICS	Desservi . capacité		Non desservi	Distance du réseau	Sera desservi par la collectivité avant le:
	suffisante	insuffisante			
Voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Réseau d'eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Electricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Plan d'alignement communal	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Le terrain est-il frappé d'alignement? Si oui, fournir un extrait du plan d'alignement		

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	SI LE TERRAIN EST DESSERVI	SI LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI
Eaux usées	ADAPTATION DU RESEAU PAR RAPPORT AU PROJET <input type="checkbox"/> bonne <input type="checkbox"/> insuffisante <input type="checkbox"/> mauvaise	AVIS SUR LES MODALITES D ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL <input type="checkbox"/> favorable <input checked="" type="checkbox"/> défavorable
Eaux pluviales	ADAPTATION DU RESEAU PAR RAPPORT AU PROJET <input type="checkbox"/> bonne <input type="checkbox"/> insuffisante <input type="checkbox"/> mauvaise	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES <input checked="" type="checkbox"/> INFILTRATION SUR LE TERRAIN <input type="checkbox"/> REJET SUR LE DOMAINE PUBLIC AU FIL D'EAU

SECURITE INCENDIE	LES CONSTRUCTIONS PEUVENT-ELLES ETRE DESSERVIES PAR UN RESEAU ASSURANT LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE?
	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON IL S'AGIT D'UN DOMAINE RESERVE DU MAIRE QUI EST RESPONSABLE PENALEMENT EN CAS D'INCENDIE ET D'ABSENCE DE RESEAU ASSURANT LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 4. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ETRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

<input type="checkbox"/>	RACCORDEMENT A L'EGOUT « PRE » (Art. L.332-6-1.2°)	Montant : _____	délibération en date du : _____
<input type="checkbox"/>	NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L.332-6-1.2°)	Montant : _____	délibération en date du : _____
<input type="checkbox"/>	VOIRIE ET RESEAUX « PVR » (Art.L.332-11-1) instituée par délibération spécifique du :	Montant : _____	(nombre de m2 x prix du m2)
<input type="checkbox"/>	PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « PAE » (Art.L.332-9)	Montant : _____	
<input type="checkbox"/>	CESSION GRATUITE (Art.L.332-6-1.2°) n'est possible que pour les voies publiques et pour des projets suffisamment avancés ( <b>Impossible avec PVR</b> )		
<input type="checkbox"/>	OUI	surface concernée _____	m2 _____
<input type="checkbox"/>	PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art.L311-4)		

#### 6. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES), SON INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS, ACCES, ETC) ET L'AMENAGEMENT DES ABORDS, LES PLACES DE STATIONNEMENT PREVUES DANS LE PROJET:

*Cub 062 181 82 0018 opération non réalisable  
Pas de voirie existante, pas de réseaux existants*

#### 7. AVIS DU MAIRE

<input type="checkbox"/>	FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU):	DATE <i>21/10/24</i> LE MAIRE
<input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS):	
<i>raisons évoquées ci-dessus</i>		

- (1) Cet avis doit être transmis à la direction départementale de l'Équipement:
- Pour les permis, dans le mois qui suit la réception de la demande en mairie.
  - Pour les déclarations préalables, dans les 15 jours qui suivent la réception en mairie.

Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas transmis dans les délais indiqués ci-dessus. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable, il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R 424-5 du code de l'urbanisme).



PROJET

CHE DES MORTS

621810009

R. SAINT-PERRE

60

R. SAINT-PERRE

LE CHEMIN DU ROSSIGNOL

621810009

R. DU MOULIN

150

200

40/50

621810011

621810012

0 50 100

AREMA Nord-Pas-de-Calais

C.C SUD ARTOIS  
5 RUE NEUVE-CS 30002  
62452 BAPAUME CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70  
Télécopie :  
Courriel : [aremabt-ndpc@enedis.fr](mailto:aremabt-ndpc@enedis.fr)  
Interlocuteur : GARDIN eva-externe

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme  
VILLENEUVE D'ASCQ, le 15/11/2024

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0621812400004 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 18, RUE SAINT PIERRE  
CHEMIN DES MORTS  
62116 BUCQUOY  
Référence cadastrale : Section AS , Parcelle n° 207 & 208  
Nom du demandeur : FAUGLOIRE Sébastien

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Nous vous précisons que le délai des travaux est estimé entre 4 et 10 mois après réception de l'accord du pétitionnaire sur le devis de raccordement.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Bruno DELATTRE**  
Responsable de groupe

